



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
3 juin 2016  
Français  
Original : anglais

---

**Quatorzième session**

**Nairobi**

17-22 juillet 2016

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Questions diverses**

**Transmission de la résolution adoptée par le Conseil des  
ministres des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
par le Secrétaire général de la CNUCED à la Conférence**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une résolution, adoptée par le Conseil des ministres des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) le 27 avril 2016 (voir annexe), qui devrait être examinée à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En conséquence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente résolution en tant que document de la Conférence, au titre du point 9 de l'ordre du jour provisoire.

(Signé) Mukhisa **Kituyi**

GE.16-09077 (F) 130616 140616



\* 1 6 0 9 0 7 7 \*

Merci de recycler



## Annexe

### **Résolution adoptée par le Conseil des ministres ACP à sa 103<sup>e</sup> session, tenue à Dakar (Sénégal), les 26 et 27 avril 2016**

*Le Conseil des ministres ACP,*

*Réuni à Dakar (Sénégal) du 26 au 27 avril 2016,*

*Se félicitant* de la tenue de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED 14) à Nairobi au Kenya, du 15 au 22 juillet 2016 ;

*Notant* que la CNUCED 14 rassemblera des chefs d'État et de gouvernement, des ministres et d'autres acteurs de premier plan issus du monde des affaires, de la société civile et du milieu universitaire, qui se pencheront sur les problématiques du commerce mondial et du développement économique ;

*Reconnaissant* que la CNUCED 14 se tient à un moment crucial, à la suite de l'adoption, en 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, cette Conférence quadriennale posera les jalons permettant à la CNUCED d'apporter sa contribution à la réalisation des objectifs ambitieux fixés au titre de ces programmes ;

*Notant* que la Conférence statuera également sur le programme de travail de la CNUCED ;

*Se félicitant* du thème de la Conférence à savoir « Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement », et de ses quatre thèmes subsidiaires ;

*Reconnaissant* que la CNUCED possède une excellente expérience avérée en matière de recherche pour le développement et d'idées novatrices, qu'elle constitue un mécanisme intergouvernemental efficient et efficace et un forum essentiel sur le développement, et que ses activités liées à la coopération technique ont puissamment contribué, ces dernières années, à relever les défis communs auxquels sont confrontés les pays ACP et d'autres pays en développement, ainsi que les économies en transition, et qu'elles continueront à faire leur preuve dans les années à venir ;

*Réaffirmant* la Résolution du Programme d'action d'Addis-Abeba (paragraphe 88) qui vise à renforcer « le rôle important de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) comme plaque tournante, dans le système des Nations Unies, pour le traitement intégré des questions relatives au commerce et de développement et des questions voisines s'agissant de la finance, la technologie, l'investissement et le développement durable » ;

*Convaincu* que la CNUCED est bien placée pour apporter un appui aux États ACP pour la mise en œuvre des différents engagements qu'ils ont souscrits dans le cadre des APE, des résultats complexes de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC et du programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

*Désireux* de participer à la mise au point du mandat et du programme de travail qui seront approuvés par la CNUCED 14, et d'en tirer parti ;

- 
- a) *Exprime sa satisfaction* concernant les activités de la CNUCED, et appelle à un renforcement accru de celle-ci, en reconnaissant également son rôle en tant qu'un acteur institutionnel majeur pour le financement du développement, l'appui au suivi et au financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres principaux accords internationaux en matière de commerce et de développement, et d'autres questions connexes dans les domaines de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable ;
- b) *S'engage* à tout mettre en œuvre pour garantir une participation de haut niveau de ses Membres à la CNUCED 14 à Nairobi, qui fournira une importante occasion de donner effet aux décisions arrêtées en 2015, et de promouvoir davantage le rôle et le mandat de la CNUCED comme l'une des principales institutions des Nations Unies en matière de développement, son approche globale du développement, et le renforcement de sa capacité à répondre aux besoins des pays ACP et d'autres pays en développement ;
- c) *Souligne* qu'il est important de tirer plus efficacement parti du commerce en tant que moteur du développement durable et inclusif, et de créer aux niveaux national, régional et international un environnement économique propice pour réaliser le développement durable conformément au Programme 2030, et en particulier pour générer la prospérité pour tous ;
- d) *S'engage* à établir des relations de travail plus étroites avec la CNUCED après la Conférence de Nairobi afin de tirer des avantages concrets de ses ressources techniques et, à cet égard, *demande* aux ambassadeurs ACP à Bruxelles et à Genève de travailler en étroite collaboration afin d'assurer une participation efficace des États ACP à la CNUCED ;
- e) *Charge* le Président du Conseil de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de la CNUCED, en vue de sa diffusion comme document officiel de la Conférence.

*Fait à Dakar, le 27 avril 2016*

---